

TRAVAUX ORIGINAUX.

Du développement de la Profession Médicale en Canada. (1)

DISCOURS PRONONCÉ A L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DE

L'ASSOCIATION MÉDICALE CANADIENNE

A CHATHAM, ONT., LES 2 ET 3 SEPTEMBRE 1885,

Par WM. OSLER, M.D.,

Président de l'Association, Professeur de Clinique Médicale à l'Université de Pensylvanie.

Permettez-moi de toucher ici à une ou deux questions se rapportant aux Bureaux de Médecine. Une anomalie qui a été le point de départ de discussions très animées existe dans le fait même des liens étroits qui nous rattachent à notre Mère-patrie. Tout praticien enregistré en Angleterre sous l'Acte Britannique actuel peut se faire enregistrer dans les colonies sans subir d'examen ultérieur. Pendant quelques années, Ontario a lutté contre ce prétendu droit qui fut définitivement établi par l'enregistrement du Dr E. St G. Baldwin, en 1879, et du Dr A. E. Mallory, en 1880; depuis lors, plusieurs se sont fait enregistrer sans examen. Le Bill Médical, qui a été rejeté par la Chambre des Communes, l'année dernière, contenait une clause permettant aux colonies d'adopter tous les règlements jugés nécessaires et opportuns au sujet de l'enregistrement, et il n'y a pas de doute qu'un semblable proviso ne se rencontre aussi dans le prochain Bill. Les objections que l'on a à accepter, ici, l'enregistrement anglais sont précisément les mêmes que celles que l'on a en Angleterre à accepter l'enregistrement canadien. Les examens se subissent devant des corporations dont la valeur scientifique est susceptible de varier, dont personne ne connaît la manière de procéder et sur lesquelles aucun contrôle n'est exercé! Mais dans Ontario, c'est ailleurs que blesse le bât. Aussitôt qu'ils ont pris leurs degrés, les étudiants peuvent s'y jouer du Bureau en allant se munir d'un diplôme quelconque en Angleterre ou en Ecosse, s'y faire enregistrer, puis revenir ici et prendre leur licence sans autre examen. L'inconvénient à ceci gît dans le fait que beaucoup de sujets ont de la sorte éludé les règlements de la profession dans leur province, et sont revenus avec une licence anglaise alors qu'ils n'auraient pu subir d'examen devant le Bureau Médical d'Ontario. A peu d'exceptions près, nos gradués canadiens vont chercher dans le Royaume-Uni des qualifications d'obtention plus facile, et particulièrement la licence des institutions d'Edimbourg. Dans quelques-unes de celles-ci l'on avait coutume, quand il s'agissait de gradués venant du Canada, d'examiner le diplôme, d'accepter le degré universitaire, et d'admettre le candidat à

(1) Voir le No. de Novembre.